

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

Nombre de conseillers :

En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Quorum : 6

N° d'ordre : 2025-23

Le vingt-quatre avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

Présent : M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. Ronald VERNOUX, Mme Charlène GRIFFON, M. André MARCHAIS, M. Denis GORRON, M. Freddy VINET

Absents : M. Luc DUCLOS (pouvoir M. Ronald VERNOUX), Mme Cécile MAIRAND

Secrétaire de séance : M. André MARCHAIS

Convocation envoyée le 19 avril 2025
Convocation affichée le 19 avril 2025

Séance ouverte à 18H30

Télétransmission en préfecture le : 28/04/2025 sous le
N° : 017-211703210-20250424-D2025_23_DE

Date de publication sur le site internet : 28/04/2025

Objet : Demande de subvention pour la halle auprès du département de la Charente-Maritime.

Monsieur le maire présente les devis estimatifs pour la réalisation de la halle intergénérationnelle associative et culturelle présentés par lots.

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Lot 1 : VRD gros œuvre / cuve de récupération d'eau	67 300,00 €
Lot 2 : Charpente bois / bardage	55 600,00 €
Lot 3 : Couverture / zinguerie	11 000,00 €
Lot 4 : Electricité	8 200,00 €
Lot 5 : Baches de protection latérale	8 600,00 €
Coût HT	150 700,00 €

Le coût estimatif de l'opération est de 150 700 € HT.
Le coût estimatif de l'opération est de 180 840 € TTC

Voici le plan de financement prévisionnel du projet :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Etat DETR	30 %	45 210.00 €
Etat DSIL	20 %	30 140.00 €
Conseil départemental	30 %	45 210.00 €
Sous total financement public	80 %	120 560.00 €
Fonds propres / emprunts	20 %	30 140.00 €
Sous total collectivité		30 140.00 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		150 700 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (TTC)		180 840 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement pour le projet de construction de la halle événementielle associative et culturelle.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **DECIDE DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du département de la Charente-Maritime
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 24/04/2025

Le secrétaire de séance,
M. André MARCHAIS



Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.